

5 I REVENUS ET PLUS-VALUES DES PROFESSIONS NON SALARIÉES

Nom et prénom de l'exploitant
 Adresse d'exploitation
 Régime : cochez les cases
 Nature des revenus : cochez les cases
 Régime micro : Nombre de salariés et N° SIRET
 Date en cas de cession ou cessation en 2009 :

RÉEL <input type="checkbox"/>	MICRO <input type="checkbox"/>	Forfait <input type="checkbox"/>	Auto-entrepreneur <input type="checkbox"/>
BA <input type="checkbox"/>	BIC <input type="checkbox"/>	BNC <input type="checkbox"/>	
NBRE :		N° SIRET :	
/ / 2009			

RÉEL <input type="checkbox"/>	MICRO <input type="checkbox"/>	Forfait <input type="checkbox"/>	Auto-entrepreneur <input type="checkbox"/>
BA <input type="checkbox"/>	BIC <input type="checkbox"/>	BNC <input type="checkbox"/>	
NBRE :		N° SIRET :	
/ / 2009			

A I REVENUS AGRICOLES

cochez ->

Régime du forfait

Revenus exonérés
 Revenus imposables
Si votre forfait n'est pas fixé, cochez la case
 Revenus des exploitants forestiers
 Plus-values à court terme
 Plus-values de cession taxables à 16%

VOUS		CONJOINT		PERSONNE À CHARGE	
HN		IN		JN	
HO		IO		JO	
cochez -> <input type="checkbox"/>		cochez -> <input type="checkbox"/>		cochez -> <input type="checkbox"/>	
HD		ID		JD	
HW		IW		JW	
HX		IX		JX	
AVEC CGA		AVEC CGA		AVEC CGA	
HB		IB		JB	
HH		IH		JH	
SANS CGA		SANS CGA		SANS CGA	
HC		IC		JC	
HF		IF		JF	
HE		IE		JE	
HL		IL		JL	
HM		IM		JM	
QF	2003	QG	2004	QN	2005
		QO	2006	QP	2007
		QQ	2008		

Régime du bénéfice réel

Revenus exonérés
 Revenus imposables :
Cas général, moyenne triennale
 Déficits
 Plus-values de cession taxables à 16%
 Jeunes agriculteurs :
 abattement 50 % ou 100 %
 Déficits des années antérieures
 non encore déduits

B I REVENUS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX PROFESSIONNELS

Auto-entrepreneur en cas d'option pour
 le versement libératoire d'impôt sur le revenu.
 Chiffre d'affaires brut :

- Ventes de marchandises
- Prestations de services

Régime micro entreprise

Revenus nets exonérés
 Revenus imposables *Chiffre d'affaires
 brut sans déduire aucun abattement*
 • Ventes de marchandises et assimilées
 • Prestations de services
 Plus-values nettes à court terme
 Plus-values de cession taxables à 16%
 Moins-values à long terme
 Moins-values nettes à court terme du foyer

Régime du bénéfice réel

Revenus exonérés y compris plus-values
 Revenus imposables :
 • Régime normal
 • Régime simplifié
 Déficits :
 • Régime normal
 • Régime simplifié
 Plus-values de cession taxables à 16%
 Artisans pêcheurs : abattement 50 %

VOUS		CONJOINT		PERSONNE À CHARGE	
TA		UA		VA	
TB		UB		VB	
KN		LN		MN	
AVEC CGA		AVEC CGA		AVEC CGA	
KB		LB		MB	
KH		LH		MH	
SANS CGA		SANS CGA		SANS CGA	
KC		LC		MC	
KI		LI		MI	
KD		LD		MD	
KJ		LJ		MJ	
KF		LF		MF	
KL		LL		ML	
KG		LG		MG	
KM		LM		MM	
KE		LE		ME	
KS		LS		MS	

C I REVENUS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX NON PROFESSIONNELS Y COMPRIS LOUEURS EN MEUBLÉ NON PROFESSIONNELS

Auto-entrepreneur en cas d'option pour
 le versement libératoire d'impôt sur le revenu.
 Chiffre d'affaires brut :

- Ventes de marchandises
- Prestations de services

Régime micro entreprise

Revenus nets exonérés
 Revenus imposables *Chiffre d'affaires
 brut sans déduire aucun abattement*
 • Ventes de marchandises et assimilées
 • Prestations de services
 Plus-values nettes à court terme
 Plus-values de cession taxables à 16%
 Moins-values à long terme

VOUS		CONJOINT		PERSONNE À CHARGE	
TC		UC		VC	
TD		UD		VD	
NN		ON		PN	
AVEC CGA		AVEC CGA		AVEC CGA	
NO		OO		PO	
NP		OP		PP	
SANS CGA		SANS CGA		SANS CGA	
NX		OX		PX	
NQ		OQ		PQ	
NR		OR		PR	

Moins-values nettes à court terme du foyer : IU

C I REVENUS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX NON PROFESSIONNELS Y COMPRIS LOUEURS EN MEUBLÉ NON PROFESSIONNELS (SUITE)

Régime du bénéfice réel

Revenus exonérés y compris plus-values
 Revenus imposables • Régime normal
 • Régime simplifié
 Déficit • Régime normal
 • Régime simplifié
 Plus-values de cession taxables à 16%

VOUS		CONJOINT		PERSONNE À CHARGE	
AVEC CGA	SANS CGA	AVEC CGA	SANS CGA	AVEC CGA	SANS CGA
NB	NH	OB	OH	PB	PH
NC	NI	OC	OI	PC	PI
ND	NJ	OD	OJ	PD	PJ
NF	NL	OF	OL	PF	PL
NG	NM	OG	OM	PG	PM
NE		OE		PE	

Déficits des années antérieures non encore déduits RN 2003 RO 2004 RP 2005 RQ 2006 RR 2007 RW 2008

D I REVENUS NON COMMERCIAUX PROFESSIONNELS

Auto-entrepreneur en cas d'option pour le versement libératoire d'impôt sur le revenu. Recettes brutes

Régime déclaratif spécial ou micro BNC

Revenus nets exonérés
 Revenus imposables Recettes brutes sans déduire aucun abattement
 Plus-values nettes à court terme
 Plus-values de cession taxables à 16%
 Moins-values à long terme
 Moins-values nettes à court terme du foyer

VOUS		CONJOINT		PERSONNE À CHARGE	
TE		UE		VE	
HP		IP		JP	
HQ		IQ		JQ	
HV		IV		JV	
HR		IR		JR	
HS		IS		JS	
KZ					

AVEC CGA		SANS CGA		AVEC CGA		SANS CGA		AVEC CGA		SANS CGA	
QB	QH	RB	RH	SB	SH						
QC	QI	RC	RI	SC	SI						
QE	QK	RE	RK	SE	SK						
QD		RD		SD							
QL		RL		SL							

Régime de la déclaration contrôlée

Revenus exonérés y compris plus-values
 Revenus imposables
 Déficit y compris inventeurs non professionnels
 Plus-values de cession taxables à 16%
 Jeunes créateurs : abattement 50 %

Agents généraux d'assurances :

Indemnité de cessation d'activité QM RM

E I REVENUS NON COMMERCIAUX NON PROFESSIONNELS

Auto-entrepreneur en cas d'option pour le versement libératoire d'impôt sur le revenu. Recettes brutes

Régime déclaratif spécial ou micro BNC

Revenus imposables Recettes brutes sans déduire aucun abattement
 Plus-values nettes à court terme
 Plus-values de cession taxables à 16%
 Moins-values à long terme
 Moins-values nettes à court terme du foyer

Régime de la déclaration contrôlée

Revenus imposables
 Déficit
 Plus-values taxables à 16 %
 Jeunes créateurs : abattement 50 %

VOUS		CONJOINT		PERSONNE À CHARGE	
TG		UG		VG	
KU		LU		MU	
KY		LY		MY	
KV		LV		MV	
KW		LW		MW	
JU					

AVEC AA		SANS AA		AVEC AA		SANS AA		AVEC AA		SANS AA	
JG	SN	RF	NS	SF	OS						
JJ	SP	RG	NU	SG	OU						
SO		NT		OT							
SV		SW		SX							

Déficits des années antérieures non encore déduits HT 2003 IT 2004 JT 2005 KT 2006 LT 2007 MT 2008

F I REVENUS A IMPOSER AUX PRÉLÈVEMENTS SOCIAUX

Revenus agricoles, revenus industriels et commerciaux, revenus non commerciaux : Indiquez le montant net des revenus et plus-values non soumis aux prélèvements sociaux (CSG, CRDS, prélèvement social et contribution additionnelle) par les organismes sociaux (URSSAF, MSA...) :

- plus-values à long terme taxables à 16% déclarées cadres A, B, C, D, E quel que soit le régime d'imposition et plus-values exonérées en cas de départ en retraite ;
- revenus d'activités non professionnelles : **revenus commerciaux des loueurs en meublé**, des loueurs de fonds de commerce...

Revenus nets après abattement forfaitaire pour charges pour les micro BIC (71% pour les locations meublées et les ventes, 50% pour les services) et les micro BNC (34%)
 Plus-values taxables à 16 %
 Plus-values exonérées en cas de départ à la retraite

VOUS		CONJOINT		PERSONNE À CHARGE	
HY		IY		JY	
HZ		IZ		JZ	
HG		IG			

